

PLAN D’ACTION DEPARTEMENTAL POUR L’EPS

(P.A.D. 2001 – 2004)

Sommaire

Préambule: rappel des objectifs généraux et des enjeux de l'EPS

I - Caractéristiques de l'EPS à l'école

- 1) L'EPS est une discipline d'enseignement
- 2) L'EPS est au service de l'éducation globale de l'enfant
- 3) L'EPS se prête à la transversalité

II - Pourquoi un plan d'action départemental ?

III - A l'orée d'un nouveau plan, quel état des lieux ?

IV - Perspectives pour 2001/2004.

- 1) Principes d'action et objectifs
- 2) Pour atteindre ces objectifs, quels moyens utiliser ?
 - le traitement de l'EPS par les enseignants
 - la formation
 - l'action des équipes de circonscription
 - la mise en synergie des différents partenaires
 - les actions coordonnées au plan départemental

Conclusion

RAPPEL DES OBJECTIFS GENERAUX ET DES ENJEUX DE L'EPS

D'une manière générale, l'EPS vise à :

- développer chez tous les enfants et les adolescents les capacités organiques, foncières et motrices
- transmettre les connaissances et les savoirs relatifs aux activités physiques et sportives relevant de pratiques sociales appartenant à un domaine de culture
- offrir à chacun les connaissances concernant l'entretien de ses propres potentialités et l'organisation de sa vie physique aux différents âges de la vie adulte.

Elle contribue ainsi à l'épanouissement de l'enfant en lui permettant de développer ses capacités motrices, participe à l'équilibre de son état de santé, à l'éducation à la sécurité, à l'acquisition du sens de l'effort et des relations humaines.

Cet enseignement incombe au Maître et ne peut donc échapper à sa compétence. Il serait tout à fait inopportun que se développent des initiatives permettant à ce dernier de se décharger de la responsabilité de cette discipline sur des personnes extérieures à l'école.

I - Caractéristiques de l'EPS à l'école

1. L'EPS est une discipline d'enseignement.

Dans le cadre des programmes de 1995 qui définissent les champs disciplinaires, les objectifs et les horaires, l'EPS dispose avec l'éducation artistique de près du quart du temps scolaire (Soit pour la semaine de 24 h : 5h30 au cycle 2 et 5h05 au cycle 3).

Des apprentissages premiers au cycle des approfondissements, les programmes de l'école primaire définissent des champs d'apprentissage:

Au cycle 1 : quatre domaines d'activités sont liés à l'EPS :

- Agir dans le monde
- Vivre ensemble
- Découvrir le monde
- Imaginer, sentir, créer.

Au cycle 2 :

- S'approprier des habiletés caractéristiques de la motricité de l'enfant
- Adapter ses efforts suivant la nature des actions motrices effectuées
- Acquérir des règles de l'action motrice individuelle et collective
- Dominer ses appréhensions et exprimer ses sentiments.

Au cycle 3 :

- Acquérir des habiletés identifiables donnant accès aux activités physiques, sportives et d'expression.
- Utiliser les ressources mises en œuvre pour organiser sa vie physique
- Constituer des savoirs contribuant à mettre en œuvre des principes de sécurité individuelle et collective et d'une façon générale à préserver sa santé.

2. L'EPS est au service de l'éducation globale de l'enfant

L'EPS développe des capacités et des attitudes régulatrices et facilitatrices pour les autres activités. Elle a le pouvoir :

- de répondre au besoin de mouvement et de régénération
- d'améliorer l'attention et la vigilance scolaire,
- de lutter contre les tensions,
- de permettre l'acquisition de notions.
- de permettre l'acquisition d'attitudes liées à la vie sociale et civique

Il n'est pas d'éducation efficace sans le maintien et le développement des possibilités physiologiques et psychologiques de l'élève.

3. L'EPS est une discipline qui se prête à la transversalité

Outre la santé, la sécurité, la citoyenneté, elle contribue à la maîtrise du langage, à l'objectivation des notions de temps et d'espace, à la mise en relation de la pensée et de l'acte (s'informer, programmer et agir).

Elle explicite la démarche d'apprentissage du « faire, comprendre et apprendre ».

II - Pourquoi un plan d'action départemental en EPS

Etabli sous l'autorité de l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale, le PAD détermine l'ensemble des actions proposées en faveur de l'EPS.

Il est cadré par les textes officiels :

« Le PAD définit en fonction des orientations prioritaires et de l'analyse rigoureuse des besoins, les tâches à réaliser concernant les contenus d'enseignement et de fondation initiale et continue, les outils d'évaluation, les moyens à mettre en œuvre, les relations à établir, les collaborations à engager avec les collectivités territoriales et les autres partenaires de l'action éducative. » (B.O. N° 29 - 23 juillet 1987).

III - A l'orée d'un nouveau plan : quel état des lieux ?

Quel bilan tirer de la décennie qui s'achève ?

Les divers PAD ont joué leur rôle de mise en cohérence de l'action pour l'EPS et de prise en compte de la diversité des écoles tant sur le plan des intentions et des objectifs que sur celui de la qualité des documents fournis, de l'aide apportée sur le terrain par les conseillers pédagogiques, des actions développées de manière régulière ou ponctuelle, de la formation initiale et continue.

Mais l'environnement du dispositif éducatif s'est dans le même temps transformé. La fonction d'enseignant du 1er Degré a considérablement évolué. Les sollicitations extérieures et les pressions que le maître doit supporter s'accroissent chaque année.

Les textes qui régissent l'institution, la responsabilité des enseignants, les règles de sécurité, l'ouverture de l'école vers l'extérieur, la part grandissante que prennent les parents dans l'école, l'implication des collectivités territoriales, l'enjeu pour le monde sportif que représente le vivier de l'école, conduisent souvent le maître à assumer la gestion d'actions scolaires ouvertes.

A titre d'illustration :

- En trois ans le nombre d'intervenants rémunérés a presque doublé en Vendée (de 111 en 97, il est passé à près de 200 en 2000). Les intervenants bénévoles quant à eux, sont aujourd'hui près de 500.
- Les clubs et associations sportives ont accru leurs sollicitations en particulier sous couvert de conventions passées avec le ministère de l'Education nationale. Ceci se traduit par des projets le plus souvent médiatiques.
- De nouveaux textes plus sécuritaires entraînent pour les écoles une difficulté supplémentaire de mise en œuvre.
- Autant d'éléments qu'un PAD doit prendre en compte. L'enjeu est clair : il s'agit de permettre au maître et à l'équipe pédagogique d'intégrer ces évolutions en gardant la maîtrise du processus d'ouverture, en ne perdant pas de vue leur domaine de compétence et de responsabilité et en garantissant les missions fondamentales de l'école.

IV – Perspectives pour 2001 - 2004

Dans une société dont la mutation tend à faire oublier un ensemble de valeurs telles que le goût de l'effort, le besoin de se dépasser, la prise de risque, le respect des règles, le respect de soi et des autres, le nouveau PAD doit réactiver chez tous les enseignants le désir, le besoin,

la nécessité de mettre en place une EPS centrée sur l'élève et d'assumer pleinement leurs responsabilités dans ce domaine.

Deux idées-force animent donc ce plan :

- L'EPS doit s'intégrer dans une démarche pédagogique générale et, sans perdre son identité, servir cette démarche dans la perspective de l'éducation globale de l'enfant.
- L'EPS doit répondre à une logique de projet au plus proche du terrain, que l'action départementale se doit de respecter et encourager.

Privilégier une démarche pédagogique au service de l'enfant doit permettre à ce dernier :

- D'acquérir une meilleure connaissance de soi, de ses pouvoirs, de ses limites.
- De s'approprier des méthodes de travail, des démarches de construction des apprentissages pour maintenant et pour sa vie future.

1 Principes d'action et objectifs

➤ Tous les acteurs de la formation de l'élève devront

- Respecter la logique d'un projet pour l'école :

- * en élaborant une programmation cohérente des activités d'EPS par cycle et par classe (aspect du projet ou contrat de cycle)
- * en s'appuyant sur la diversité des activités possibles en fonction des ressources locales.

Oltre la cohérence des apprentissages, cette programmation permettra aux enseignants d'accepter ou refuser les sollicitations extérieures en argumentant leurs choix.

- Raisonner en termes de formation de l'élève

Chaque enseignant privilégiera les compétences à acquérir en EPS, les activités n'étant qu'un moyen au service des objectifs de formation et non une finalité.

Dans cette logique, les outils construits par l'équipe opérationnelle EPS 1 prendront toute leur place, en particulier la mallette EPS 85.

- Valoriser une démarche d'apprentissage s'appuyant sur la situation-problème

Cet objectif est en relation directe avec le précédent.

Sur ce point, des transferts positifs vers d'autres disciplines ainsi qu'une transversalité impliquant d'autres champs disciplinaires peuvent être attendus.

➤ Au niveau de l'équipe EPS 1, il s'agira :

- de fédérer les compétences des formateurs au service des objectifs définis ci-dessus, notamment en amenant les enseignants à maîtriser le traitement de EPS dans ses démarches, ses contenus, ses outils.
- de promouvoir et accompagner les projets locaux, en liaison avec les équipes de circonscriptions et avec l'USEP.
- d'impulser et réguler l'action départementale également en liaison avec les équipes de circonscription et avec l'USEP.

2 Pour atteindre ces objectifs. Quels moyens utiliser?

Le PAD doit s'attacher à dynamiser l'EPS selon cinq axes :

- Le traitement de l'EPS par les enseignants
- La formation
- La mise en synergie des différents partenaires
- L'action des équipes de circonscription
- Les actions coordonnées au plan départemental

Le PAD doit par ailleurs articuler deux logiques complémentaires: la logique locale et la logique départementale avec régulation de l'une et de l'autre par l'évaluation.

➤ **Le traitement de l'EPS par les enseignants**

En relation directe avec les instructions officielles, l'école doit développer des compétences qui s'expriment par des acquisitions traduisant elles-mêmes une somme de savoirs.

La définition de situations problèmes à des niveaux différents de difficulté doit permettre l'accès de l'élève à ces savoirs. L'exploitation de ces situations inclura des moments de structuration et de systématisation afin de respecter le processus d'apprentissage.

Pour qu'il y ait apprentissage, il faut que l'élève soit confronté à une difficulté à sa portée et qu'il ait les moyens de la surmonter. Sa réflexion doit être corrélativement développée à travers l'analyse du vécu (Comment peut-il s'améliorer ? Que ne sait-il pas faire ? Que doit-il apprendre pour y arriver ?) .

Ces principes sont transférables d'une activité d'EPS à l'autre, de l'EPS à d'autres disciplines et réciproquement. La transposition des compétences et des savoirs est donc visée.

De même, il est important que l'élève puisse s'inscrire dans le même projet que le maître, qu'il ait accès à ce qu'il doit savoir faire pour réussir et qu'il soit l'acteur et le témoin de ses progrès. Il doit ainsi pouvoir s'évaluer sous forme critériée (un exemple : si un élève réussit quatre essais sur cinq, ceci signifie que sa réussite n'est pas aléatoire).

Au final, il s'agit de donner à l'élève la possibilité de trouver en lui, par les autres et par le maître les moyens de construire ses apprentissages.

Améliorer l'évaluation pour mieux former

La mallette pédagogique EPS 1 85 développe la logique définie ci-dessus. Pour la compléter, l'accent sera mis sur le cahier d'EPS à des fins d'évaluation formative.

Ce cahier ne se substituera pas à l'outil institutionnel qu'est le livret de l'élève mais permettra à chaque élève de suivre ses progrès au sein d'un cycle. Il reprendra la démarche de l'enseignant et lui offrira un retour sur sa pratique. Enfin, par l'objectivation des performances, il nourrira la motivation de l'élève, catalyseur des progrès.

La conception de ce cahier sera laissée à l'initiative de chaque école (ou regroupement d'écoles) mais avec l'aide des formateurs. Les activités traitées au gré des unités d'apprentissage y seront déclinées en savoirs incontournables pour chaque cycle :

- Au cycle 1, l'élève découvre des savoirs.

Il s'agit de lister les expériences vécues (avoir essayé). C'est le nombre d'expériences qui est visé.

- Au cycle 2, l'élève s'approprie des savoirs.

Il s'agit d'identifier les savoirs stabilisés et à quel niveau (1-2-3). On liste les réussites en EPS.

- Au cycle 3 : l'élève utilise des savoirs

Les savoirs sont approfondis et réinvestis (se servir de, pour...). L'accent est mis sur le projet de l'élève, sur la performance visée et la performance effectivement réalisée.

➤ **La formation**

La formation empruntera tous les moyens institutionnels avec les principes directeurs suivants :

- Améliorer l'efficacité des pratiques par une logique de formation centrée sur les écoles et les circonscriptions.

C'est au niveau des circonscriptions que doivent être recensés les besoins de formation en EPS et qu'ils doivent trouver une première réponse: animations pédagogiques, stages

d'école(s), de secteur, de circonscription(s). Ces actions seront l'occasion pour les enseignants de s'approprier des démarches et des outils.

- Organiser les stages départementaux en cohérence avec les objectifs du PAD et avec les besoins exprimés au niveau des circonscriptions.
- Assurer le suivi des stages sur le terrain.
- Organiser des stages de formateurs pour accompagner le PAD (IEN, CPD, CPC).
- Associer l'USEP en fonction de la convention qu'elle a signée avec le Ministère de l'Education nationale.

Feront l'objet d'une attention particulière :

- Les stages regroupant des équipes d'écoles ou de cycle en fonction d'un projet commun, centré sur des apprentissages en EPS, et couplé éventuellement à des problématiques transversales.
- Le domaine de la natation dans le cadre de la mise en place de projets pédagogiques partagés par un ensemble d'écoles.
- L'EPS au cycle I, en différenciant les pratiques pour les tout petits des pratiques concernant les autres niveaux.
- Le renforcement de la sécurité des pratiques.

En outre, sera visée l'amélioration de la qualité des interventions extérieures, bénévoles ou rémunérées, par des rencontres régulières entre ces intervenants et les formateurs.

➤ **L' action des équipes de circonscription**

Les initiatives locales seront soutenues et exprimeront leur spécificité dans un plan de circonscription ou dans un projet de secteur de recrutement (secteur de collège, réseau d'écoles).

Conformément à la circulaire du 23 juillet 87, ce plan de circonscription doit être élaboré sous la responsabilité de l'IEN. En bonne logique, il se doit de tenir compte tant des orientations du plan départemental pour l'EPS que des projets d'école ou groupe d'écoles. Il implique l'ensemble des formateurs intervenant à l'école.

Il prévoit :

- Les objectifs prioritaires de la circonscription dans le domaine de l'EPS en fonction des moyens matériels et humains, scolaires et extra-scolaires.
- Une aide à l'élaboration, la conduite et l'évaluation des projets d'école(s) avec l'appui soit des outils construits par l'équipe EPS 1 soit conçus ou sélectionnés localement.
- Un dispositif d'évaluation qualitative et quantitative de l'ensemble des actions menées dans la circonscription.
- Les besoins prioritaires de formation en EPS.
- L'utilisation planifiée des installations extérieures (le cas échéant).

➤ **La mise en synergie des différents partenaires.**

- Une méthodologie.

Les expériences menées en VENDEE dans le cadre des ZEP, des CA TE, des ARVEJ, des sites pilotes et des CEL ont permis de développer une réflexion collégiale qui a conduit à la mise en commun de compétences centrées sur l'enfant.

Des projets ont été ainsi formalisés autour des notions d'aménagement du temps, de rythme de vie de l'enfant, d'organisations nouvelles de la classe, de contenus d'enseignement, de différenciation, de coéducation fondée sur des compétences complémentaires d'origine diverse.

Ces modes de fonctionnement débouchent sur l'opérationnalisation du projet d'école et fédèrent les partenaires sur un objectif commun : améliorer la vie de l'enfant à l'école et ses apprentissages. Les projets en EPS peuvent s'inspirer de leur méthodologie.

Le document produit par le groupe départemental "Vie de l'enfant" et diffusé en septembre 98 à toutes les écoles servira de référence pour la mise en œuvre de la coéducation.

- Optimiser les liens avec l'USEP.

L'USEP est au même titre que l'UNSS pour les collèges et les lycées, l'association sportive de l'école. Ayant pour vocation le sport scolaire, elle est le complément naturel de l'EPS obligatoire.

Fédération sportive scolaire, elle organise des rencontres sportives et des compétitions à l'attention des élèves des écoles.

Mouvement pédagogique, elle apporte sa contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets de classe, de cycle, d'école, mais également de circonscription et départementaux. Les référents éducatifs et la démarche pédagogique de l'USEP rejoignent ceux de l'école. Par le cadre culturel et éducatif qu'elle propose, l'association sportive d'école constitue un outil privilégié pour les apprentissages de la vie collective, l'ouverture maîtrisée de l'école, la création d'un lieu de vie et de lien social.

Ainsi, cette association, avec le soutien du Comité Départemental USEP, peut offrir :

- * Hors du temps scolaire, aux élèves affiliés, la possibilité de pratiquer le sport dans sa dimension compétitive, associative et conviviale.

- * Dans le temps péri-scolaire, à tous les élèves volontaires, l'occasion de découvrir et de pratiquer des activités nouvelles.

- * Dans le temps scolaire, à tous les élèves de l'école et en cohérence avec l'action de l'équipe de circonscription ou de l'équipe EPS 1 pour les actions dites coordonnées, le moyen de participer à des rencontres EPS dont la finalité vise également l'éducation à la citoyenneté (responsabilisation des élèves à travers l'organisation et la gestion de ces rencontres).

La convention signée entre l'Education nationale et l'USEP institue l'USEP comme partenaire privilégié. Cette convention doit se concrétiser à tous les niveaux institutionnels.

- Les relations avec les collectivités territoriales.

Les relations avec les communes, les communautés de communes, les districts doivent être approfondies afin d'accompagner les directeurs d'école dans les projets impliquant des intervenants extérieurs territoriaux ou dans l'expression de besoins liés aux installations sportives de proximité et à l'amélioration de la sécurité des pratiques.

- Les relations avec les comités départementaux et les associations sportives.

Il faut poursuivre, améliorer et réguler ces relations entre le sport associatif et l'école en fonction des critères départementaux définis (pratique sportive essentiellement au cycle 3, dans la continuité du travail accompli au cycle 1 et au cycle 2 ; intervention pour des modules de travail portant sur des objectifs d'apprentissages évaluables ; partage des tâches et des compétences sous la responsabilité pédagogique du maître).

➤ Les actions coordonnées au niveau départemental.

Si les actions d'initiatives locales sont encouragées et accompagnées par les formateurs, il semble également opportun de conserver à l'action départementale une dimension d'animation, d'impulsion et de régulation.

L'animation :

- Les activités de natation, d'athlétisme (cross ou la course en durée, pentathlon), de jeux collectifs et de danse resteront coordonnées au plan départemental par l'équipe opérationnelle EPS.

Le plus souvent finalisées par des rencontres de secteur qui ont leurs propres vertus au regard des compétences transversales, elles permettent aux élèves d'acquérir des conduites motrices diversifiées et aux enseignants de conduire des unités d'apprentissage de manière motivée.

L'impulsion

- Au titre de la diversification des pratiques pour un même objectif, l'équipe opérationnelle EPS pourra promouvoir des activités peu développées (comme par exemple les activités d'orientation, l'acroport ou les jeux traditionnels).

De même, un événement sportif marquant pourra servir d'appui à une action pédagogique impulsée au plan départemental.

La régulation:

- Si des déficits notoires ou des besoins spécifiques sont décelés par l'évaluation des équipes de circonscription et de l'équipe opérationnelle EPS, les activités concernées feront l'objet de propositions spécifiques d'actions.

Ce fut le cas récemment pour la gymnastique sportive et la gymnastique rythmique et sportive qui ont fait l'objet d'une production complémentaire insérée dans la mallette EPS 85.

Les actions qui relèvent de l'animation, de l'impulsion et de la régulation sont définies annuellement par l'équipe opérationnelle EPS sous la responsabilité du Conseiller Pédagogique Départemental pour l'EPS. Cependant, par cohérence avec les objectifs affichés, elles ne resteront qu'au rang de propositions et s'effaceront devant les projets d'initiative locale. En outre, elles ne sauraient valoir programmation des activités d'EPS pour une année scolaire.

Pour aider les équipes pédagogiques, des fiches techniques actualisées, détaillées par activité, seront diffusées aux écoles sous forme de B.I.

En conclusion

L'EPS, discipline scolaire, ne peut être confondue avec une pratique diversifiée d'activités physiques dont la logique est celle du loisir. Son enseignement fait partie intégrante de la polyvalence des enseignants. Leur registre de savoir-faire professionnels doit leur permettre de traiter cette discipline au plan didactique et au plan pédagogique.

En déclinant au plan départemental les principes essentiels de l'éducation physique et sportive à l'école, ce PAD se donne pour ambition de rendre l'école publique encore plus performante.